

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



GENERALE

S/1570  
5 juillet 1950  
FRANCAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

TELEGRAMME ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL, LE 5 JUILLET 1950, PAR LE  
REPRESENTANT PERMANENT DES PAYS-BAS AUPRES DES NATIONS UNIES, POUR  
LUI TRANSMETTRE UNE COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT NEERLANDAIS  
RELATIVE A LA RESOLUTION ADOPTEE LE 27 JUIIN 1950 PAR LE CONSEIL  
DE SECURITE (S/1511)

ME REFERANT AU TELEGRAMME NO 15 QUE VOUS AVEZ ADRESSE LE 29 JUIIN 1950  
AU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DES PAYS-BAS, J'AI L'HONNEUR DE PORTER A  
VOTRE CONNAISSANCE QUE LE GOUVERNEMENT NEERLANDAIS A PUBLIE LE 4 JUILLET 1950  
LE COMMUNIQUE OFFICIEL SUIVANT :

"LE GOUVERNEMENT NEERLANDAIS A DONNE L'ORDRE AU CONTRE-TORPILLEUR  
EVERTSEN, DE LA MARINE ROYALE NEERLANDAISE, DE REJOINDRE DANS LES EAUX  
COREENNES LES AUTRES FORCES MARITIMES QUI Y OPERENT; CETTE UNITE COLLA-  
BORERA A LA MISE EN OEUVRE DE LA RESOLUTION PAR LAQUELLE LE CONSEIL DE  
SECURITE, A SA SEANCE DU 27 JUIIN, A RECOMMANDE AUX ETATS MEMBRES D'APPORTER  
UNE AIDE A LA REPUBLIQUE DE COREE."

J'AI L'HONNEUR D'AJOUTER QUE LE CONTRE-TORPILLEUR EVERTSEN SE TROUVE  
ACTUELLEMENT DANS LES EAUX INDONESIENNES.

Signé : von Balluseck

Représentant permanent des Pays-Bas auprès  
des Nations Unies

